

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du vendredi 21 septembre 2018, tenue à 11h30 A.M. à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Michel Côté maire

 Madame Dolorès Bélanger conseillère, siège no 1
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège no 3
 Madame Marie-France Dupont conseiller, siège no 4
 Monsieur Réginald Dionne conseiller, siège no 5
 Monsieur Stéphane St-Onge conseiller, siège no 6
 Monsieur Stéphane St-Onge conseiller, siège no 6

Madame Myleine Gauthier, conseillère, siège no 2, absence motivée.
Monsieur Stéphane St-Onge, conseiller, siège no 6, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-09-264 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, tel que présenté en y ajoutant un point :

2. Engagement d'une stagiaire – Madame Elsa Myriam Coulombe
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Adoptée

2. ENGAGEMENT D'UNE STAGIAIRE – MADAME ELSA MYRIAM COULOMBE

18-09-265 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager madame Elsa Myriam Coulombe, en tant que stagiaire, étudiante finissante au Centre de formation professionnelle Mont-Joli - Mitis, pour la durée de son stage. Noter que ce stage est non rémunéré. La municipalité s'engage à verser la somme de 300 \$ à titre de compensation pour ses dépenses personnelles liées à l'emploi. De plus, Messieurs Michel Côté, maire et Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier sont mandatés à signer le protocole d'entente intervenu entre le Centre de formation professionnelle Mont-Joli – Mitis et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-09-266 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 11 h 44, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Michel Côté, maire



Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire